

Sarah FARIAT et Pauline MARTIN,
membres du projet tutoré sur la prévention des violences conjugales,
vous invitent à participer à la

CONFÉRENCE

LUNDI 23 MARS 2020
de 18H15 à 20H

En 2019,
149
femmes
sont mortes
sous les coups de leur conjoint
ou de leur ex-conjoint.

I FÉMINICIDE : faut-il l'inscrire dans le Code pénal ?

Avec la participation de

Laurence LETURMY (Professeur de Droit pénal et
Sciences criminelles)

Christine SOURNIES (Avocate pénaliste)

Catherine KAMIANECKI (Magistrat, conseiller à la
Cour d'appel de Poitiers)

UFR de droit et sciences sociales de l'Université de Poitiers

Bâtiment A1 du campus universitaire
Amphithéâtre 400

ENTRÉE
LIBRE